

Courtemelon, le 10 mai 2012

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N°5/2012

Après deux printemps plutôt chauds et secs, nous avons cette année droit à des conditions complètement différentes : d'une part, les précipitations sont fréquentes, ce qui est appréciable pour les réserves d'eau mais perturbe passablement les interventions à prévoir dans les cultures ; d'autre part, le temps frais ne permet qu'un développement ralenti de la végétation. De temps à autre, une période propice apparaît et mérite d'être bien utilisée.

BLÉ D'AUTOMNE

Stades : deux nœuds à dernière feuille étalée (CD 32-39) ; sortie dernière feuille (CD 37) dans la majorité des cas.

Maladies fongiques

L'état général est bon. La septoriose est la maladie la plus fréquente, mais reste surtout bien visible sur les feuilles inférieures et jusque sur F4. L'oïdium s'observe parfois sur les feuilles et les gaines. Les premières pustules de rouille brune sont apparues.

Il est recommandé de contrôler l'état sanitaire des cultures de blé au stade dernière feuille étalée (CD 39-41). Nous rappelons les seuils :

* **rouille brune** : 5 % des 3

dernières feuilles atteintes sur variétés sensibles, 25 % sur les autres variétés ;

* **oïdium** : 25 - 50 % des 3 dernières feuilles atteintes ;

* **septoriose** : 20 % des **F4** atteintes.

Nous rappelons aussi que pour les cultures non extenso, la stratégie conseillée consiste à appliquer un fongicide présentant une bonne durée d'action (et à la dose d'emploi recommandée) lorsque la dernière feuille (F1) est entièrement dégagée (CD 39-41). On peut ajouter un antioïdium spécifique si l'attaque d'oïdium est importante. **Il est déconseillé d'attendre le début de l'épiaison.**

→ voir les fiches agridea 2.58 et 2.59.1 pour les fongicides utilisables et 2.57 pour la stratégie.

→ Prévoyez un témoin.

Pour limiter le risque d'apparition de résistances aux fongicides, il faut éviter d'appliquer des produits à base de strobilurine seule. On veillera également à alterner les matières actives. À noter tout l'intérêt que peut représenter l'adjonction de chlorothalonil, matière active de contact

renforçant l'effet contre la septoriose et présentant un très faible risque de résistance, et également efficace contre les grillures.

Si on utilise un fongicide qui retarde la sénescence et prolonge donc la végétation (strobilurine, groupe de résistance 11 sur la fiche 2.59.1 ou les produits à base de prothioconazole : Aviator Xpro, Casac, Fandango, Input et Proline), on évitera de l'appliquer après le début du gonflement, du fait notamment des problèmes posés en cas d'application tardive lors de la récolte (pailles encore vertes) et de l'augmentation du risque de fusariose sur épi. Dès que la gaine est gonflée (CD 45), ne plus appliquer ce type de produit.

Criocères

Le criocère peut causer des dégâts sur les céréales de printemps, mais est rarement dommageable sur blé d'automne, l'année dernière ayant cependant fait exception (mais il n'est pas sûr que toutes les cultures touchées aient vraiment été pénalisées au niveau de leur rendement).

On peut actuellement observer aussi bien les adultes de ce ravageur, que les pontes (œufs d'environ 1 mm, de couleur jaune-orange, à la face supérieure des feuilles). L'apparition des premières larves est imminente. Les populations sont actuellement plutôt faibles, le temps n'étant pas favorable à ce ravageur, mais la situation pourrait évoluer au gré des changements de temps. De ce fait, il sera important de réaliser un ou plusieurs contrôles entre sortie de la dernière feuille et mi-épiaison (CD 37-55). Le seuil d'intervention est d'une larve par talle. Il est préférable d'attendre que les larves apparaissent pour contrôler la situation, **mais il faut aussi éviter de contrôler trop tard**, l'intervention éventuelle n'ayant de sens que si elle est réalisée avant que les dégâts ne soient trop importants. À remarquer que les pluies ont tendance à lessiver les larves du feuillage.

PER : la lutte contre ce ravageur **n'est pas soumise à autorisation, pour autant** :

- **que le seuil soit dépassé** (dans le cas contraire, l'intervention n'est pas rentable) ;
- **qu'on utilise un produit inhibiteur de la croissance des insectes**. Dans la fiche agridea 2.63 (mars 2010), qui donne les produits utilisables contre criocères, ces produits sont désigné par l'abréviation « **ICI** » ; il s'agit des matières actives diflubenzuron (Dimillin SC, Difuse 48 SC) et téflubenzuron (Nomolt). Ces produits sont à utiliser sur de jeunes larves (< 3 mm). L'utilisation des autres produits est soumise à autorisation.

ORGE D'AUTOMNE

Stades : début à pleine épiaison (CD 51-59), voire début floraison (CD 61).

Dans les parcelles non traitées, l'état sanitaire est encore bon. Les interventions jugées utiles ont été réalisées. Aucune intervention n'entre plus en considération pour cette culture.

Céréales et autres graminées : ergot

À titre de mesure préventive contre ce champignon parasite des graminées, les bordures des champs sont à faucher, de même que, par la suite, les refus dans les pâtures. Pour être efficace, cette mesure doit intervenir avant la floraison des graminées ; elle ne s'applique pas aux surfaces de compensation écologique (respect des dates de fauche).

BETTERAVE

Stades : 2 à 4 feuilles. Les betteraves peinent, mais l'enherbement est généralement maîtrisé, parfois au prix d'une certaine phytotoxicité sur la culture.

Désherbage : nous rappelons les principes à prendre en compte :

- adapter les doses à la situation : réduire la dose si les betteraves sont encore petites et la renforcer au contraire si les mauvaises herbes sont déjà bien développées. L'adjonction d'huile permet d'améliorer la pénétration des produits mais augmente le risque de phytotoxicité (tenir également compte de la température) ;
- adapter la composition du mélange à la flore à combattre ; adopter un programme spécial en cas d'éthuse, de repousses de colza, de matricaire ou de gaillet par exemple. Lors de l'utilisation de Debut (possible dès que la température diurne dépasse 15°C), réduire la dose de métamitronne à 500 g/ha maximum ;
- si nécessaire, se concentrer dans un premier temps sur les dicotylédones, les graminées pouvant être combattues par la suite à l'aide d'un produit spécifique ;
- la lutte contre chardon et repousses de tournesol est possible ultérieurement (Lontrel 100 ou Clio 100) ;
- rincer scrupuleusement le pulvérisateur à l'aide d'un produit adapté après une intervention herbicide dans une autre culture (sulfonilurées dans le maïs par exemple).

➔ Voir les fiches techniques agridea 3.31-32, 3.33-34, le site www.betterave.ch, ainsi que le betteravier romand II/2012.

Rhizoctone brun : nous rappelons la possibilité d'utiliser le produit Amistar Xtra contre cette maladie. L'application préventive se réalise au stade 6 à 8 feuilles, à la dose de 0.8 l/ha. Elle présente une efficacité partielle.

→ Voir les fiches agridea 3.51 et 3.54

MAÏS

Stade : levée en cours.

Corneilles : avisez de suite le garde faune en cas d'attaques. Les mesures d'effarouchement peuvent s'avérer efficaces, à condition d'en changer régulièrement (environ tous les deux jours). Les corneilles s'habituent en effet très rapidement aux épouvantails ou détonations de toutes sortes.

→ Voir aussi la fiche technique 20.65-66.

Désherbage

Le maïs n'est sensible à la concurrence des mauvaises herbes que durant une certaine période, qui s'étale entre les stades 2-4 et 6-8 feuilles du maïs. C'est pendant cette période critique que le sol doit être maintenu sans adventices.

Le contrôle des plantes adventices est possible de différentes manières : chimique, mécanique ou combinée (chimique sur la ligne et mécanique entre les lignes).

Désherbage chimique

Pour pouvoir choisir l'herbicide à appliquer, il est primordial de connaître la flore de sa parcelle. On peut, en combinant plusieurs produits, obtenir un spectre d'efficacité large, mais le coût du désherbage s'en ressentira également. Au contraire, le coût peut être diminué en ciblant les espèces qui nécessitent réellement d'être combattues.

Nous rappelons que le problème des vivaces est à solutionner prioritairement durant l'interculture, ce qui d'une part évite d'avoir encore à prendre ces espèces en compte pour le choix du produit et d'autre part limite les risques de phytotoxicité que pourraient provoquer des mélanges de produits élaborés afin de les combattre.

Parmi les chlorotriazines, l'atrazine et la simazine ne sont plus autorisées, seule la terbuthylazine est encore homologuée, mais interdite sur les sols karstiques, qui concernent la plus grande partie du territoire cantonal. De ce fait et par mesure de simplification, nous présentons les herbicides maïs en excluant ceux à base de terbuthylazine.

→ Voir le tableau annexé

Pour choisir le produit le plus adapté à la situation, il est nécessaire de savoir si les millets sont présents sur la parcelle, et si oui de quelles espèces il s'agit (panic, sétaires ou digitaires).

Avec millets : ce sont les produits de pré-levée (**PER** : autorisé uniquement pour le traitement en bandes) ou de post-levée précoce (stade 1-2 feuilles du maïs) qui offrent le plus de sécurité. Ils se trouvent dans la 1^{ère} partie du tableau. Comme leur mode d'action est racinaire, il faut que le terrain soit assez humide, ce qui ne devrait pas poser de problème. Les vivaces et certaines dicotylédones annuelles ne seront pas touchées et devront, si nécessaire, être combattues à l'aide d'un autre traitement, en post-levée (2^{ème} partie du tableau). Il est également possible d'utiliser un mélange de produits (4^{ème} partie du tableau), appliqué en général entre le stade 3-4 feuilles du maïs, pour combattre toutes les adventices en un seul passage, ou en intervention fractionnée (split).

Sans millets : On interviendra en post-levée, sur des mauvaises herbes levées mais encore petites, à l'aide des produits des 2^{ème} ou 3^{ème} parties du tableau. Dans ce cas également, une intervention fractionnée (split) peut être intéressante pour maîtriser d'éventuelles levées échelonnées de mauvaises herbes.

→ Voir aussi les fiches agridea 5.31 à 5.36.

Désherbage mécanique

Les méthodes mécaniques ont plusieurs avantages comme par exemple leur action sur la structure superficielle du sol mais elles présentent l'inconvénient d'être plus fortement dépendantes des conditions météorologiques que les méthodes chimiques, c'est pourquoi elles ont perdu beaucoup d'importance. Le regain d'intérêt pour des méthodes non chimiques, provoqué notamment par le passage à l'agriculture biologique de plusieurs exploitants devrait inciter à la réflexion et permettre des ouvertures dans ce domaine.

POIS PROTÉGÉINEUX

Stade : **pois de printemps** : 6 à 8 étages foliaires ; **pois d'hiver** : début floraison.

Les **pucerons verts du pois** ne sont pas encore apparus. Les cultures seront à contrôler dès le début de la floraison afin de détecter l'arrivée de ce ravageur. Au début de la floraison, le seuil d'intervention est de 80 % des plantes colonisées. En cas d'intervention, utilisez un produit à base de pirimicarbe (150 g/ha). Les règles techniques PER admettent ce type de traitement.

→ **Il ne faut pas intervenir trop tôt sous peine de devoir renouveler le traitement.**

→ **Traitez le soir (après le retour des abeilles dans leur ruche).**

Contre les **maladies du feuillage** (principalement l'antracnose), un fongicide peut être appliqué au début de la floraison. Ce traitement peut parfois être rentable sur pois d'hiver, plus rarement sur pois de printemps.

→ Consultez les fiches agridea 10.51 et 10.53 et laissez un témoin en cas d'intervention.

LIMACES

L'humidité qui règne est favorable à ces ravageurs, mais les températures fraîches en limitent l'activité, ce qui n'exclut cependant pas des dégâts. Contrôlez régulièrement vos cultures de tournesol (jusqu'au stade 4 feuilles), betterave (jusqu'au stade 4-6 feuilles) et maïs (jusqu'au stade 6 feuilles) et intervenez si nécessaire à l'aide d'un appât antilimace. Les produits à base de métaldéhyde et de phosphate de fer (nouvelle matière active) ne sont pas soumis à autorisation par les règles **PER**. Préférez les formulations obtenues par voie humide, car elles résistent mieux aux précipitations. Les autres produits (moins chers) ont tendance à se désagréger avant d'être consommés et sont donc rapidement inefficaces. Ils peuvent ainsi de plus entraîner un risque de pollution des eaux.

TABAC

Lors des plantations, n'oubliez pas de bien contrôler l'état sanitaire des plants (notamment en ce qui concerne les pucerons, qu'on évitera de transporter dans la parcelle) et n'oubliez pas d'aménager les passages nécessaires aux traitements contre le mildiou ou prévoyez de sacrifier par la suite les lignes du passage.

→ Consultez les directives pour la protection phytosanitaire du tabac.

Surfaces de compensation écologique

Pensez à contrôler ces surfaces du point de vue des mauvaises herbes et intervenez si nécessaire. L'utilisation d'herbicides n'est autorisée que plante par plante.

→ La liste des herbicides autorisés sur les surfaces de compensation écologiques se trouve dans les règles PER, au chapitre 6.5, p.18.

De manière résumée, les différentes espèces indésirables sont combattues comme suit (pour ce qui est de la lutte chimique) :

- Chardon : Clio 100, Lontrel 100 ;
- Rumex : Ally Tabs ;
- Chiendent : Focus Ultra, Fusilade Max, Gallant 535, Targa Super.

HERBAGES

Il est trop tard (même en altitude) pour intervenir contre les rumex à l'aide d'un herbicide utilisé en pleine surface ; repousser l'intervention à la 2^{ème} coupe ou à fin août. Les traitements contre les rumex réalisés fin août – septembre sont plus efficaces et représentent moins de pertes de fourrages.

Produits phytosanitaires et protection des eaux

Nous rappelons qu'il importe d'appliquer les produits phytosanitaires avec la plus grande prudence afin de protéger :

- les eaux souterraines : respect des zones de protection des eaux S2 et S3.
→ Il faut donc se renseigner si nécessaire pour savoir quelles sont les parcelles concernées et consulter le mode d'emploi des produits.
- les eaux de surface : respect des distances de sécurité par rapport aux eaux de surface.
→ Cette information se trouve sur les emballages de produits phytosanitaires.

DÉRIVE

Ce printemps ayant connu de fréquents épisodes venteux, nous avons souvent remarqué des traitements effectués en conditions dites "limites", mais qui étaient en réalité inappropriées. La dérive du brouillard de pulvérisation entraîne d'une part une perte d'efficacité à la parcelle et d'autre part une pollution de l'environnement (air, eau, végétation, voisinage) qui est intolérable. Il existe bien entendu du matériel propre à limiter la dérive (buses principalement, mais aussi assistance pneumatique) et des réglages du pulvérisateur adaptés, mais il existe surtout une limite au niveau de la vitesse du vent au-delà de laquelle on ne doit plus traiter, qui est d'environ 7 km/h (les feuilles et les petites branches des arbres sont en mouvement constant).

→ **Nous en appelons à votre bon sens.**